— Alors, appelez-moi Hélène, comme autrefois; votre amie Hélène!... Oui, Georges, continua-t-elle, soyons amis... Je suis sans parents; je n'ai ni frère ni sœur, et... je ne me marierai jamais. Georges, soyez, vous et votre femme, mon frère et ma sœur. J'ai appris que vous alliez bientôt vous marier, et je suis contente que vous soyez venu aujourd'hui, parce que j'avais préparé un cadeau que je désire offrir à votre fiancée.

En ce moment, un domestique ouvrit la porte et annonça :

— La marquise de Bredalbane et lord Edouard de Vilbraham !

Et les deux visiteurs entrèrent dans le salon.

Georges prit son chapeau pour se retirer.

— Non, ne partez pas encore, lui dit Hélène à la hâte; c'est la première fois que je vous vois ici, et j'ai tant de choses à vous dire! Je vous en prie, restez jusqu'à ce qu'ils soient partis!

Georges s'inclina, et, le cœur ému, il se retira dans un coin du salon, où il prit un stéréoscope pour se donner une contenance.

La marquise de Bredalbane s'avança vers Hélène Lysle avec beaucoup d'empressement, lui serra les deux mains et l'embrassa avec toute l'apparence d'une réelle et sincère affection.

Au grand étonnement de Morriss, qui ne perdait pas un mot et pas un signe de cette entrevue, Mlle Lysle paraissait honorée et flattée de la condescendance de la marquise.

Lord Vilbraham se montra également rempli d'attention pour la jeune maîtresse de maison. Ils causèrent des bals de la saison, qui était alors très-brillante; du mariage du comte de X., et des opéras nouveaux que l'on devait jouer bientôt. La marquise demanda à Mlle Lysle pourquoi elle ne venait pas à la ville avec Mme Cassock, et finit par lui laisser une invitation pour le concert que devait donner M.***. Puis, enfin, ils prirent congé d'Hélène en lui renouvelant leurs protestations d'intérêt et d'affection.

— Eh! dit Hélène Lysle, quand elle se retrouva seule avec Morriss, qu'est-ce que vous pensez de tout cela?

— Je pense, répondit Georges, que la marquise de Bredalbane doit avoir en vue un projet bien important à ses yeux, pour consentir à venir ici, et se montrer si gracieuse pour vous.

— L'opinion que vous émettez là n'est guère flatteuse pour moi, observa Hélène. Mais qu'est-ce qui vous dit que mes mérites personnels ne suffisent pas à me concilier sa bienveillance?

— Parce que, Hélène, si vous étiez encore une pauvre institutrice, votre mérite aurait beau être dix fois plus grand qu'il n'est, elle ne ferait pas attention à vous. Mais comme votre fortune aujourd'hui est considérable, je répète que cette dame doit avoir un puissant motif pour venir ici; autrement, la marquise de Bredalbane n'est pas femme à faire des visites aux personnes qui ne sont point de son rang.

— Vous êtes d'une sincérité désolante, Georges. Mais, que supposez-vous qu'elle puisse avoir en vue?

— Votre million et demi, qui lui servirait à payer les dettes et les prodigalités de son second fils, lord Vilbraham, dont elle a vainement essayé de se défaire, en le fourrant ou dans l'armée ou dans la marine, peu importe où. Elle s'imagine qu'une petite fille sans naissance et sans famille devra s'estimer heureuse d'échanger sa fortune contre l'honneur de devenir sa belle-fille, et de s'entendre appeler lady Edouard de Vilbraham, ce qui n'est, à vrai dire, qu'un simple titre de distinction.

— Cependant, je ne serai qu'à un degré de la couronne de comtesse, et si le frère aîné d'Edouard Vilbraham venait à mourir, cette couronne m'appartiendrait. Ne pensez-vous pas qu'elle m'irait bien?

— Pas du tout, Hélène.

— Pourquoi?

— Parce que vous n'avez pas... comme ils disent... les manières, l'air... comment dirai-je?... ce je ne sais quoi, — c'est ainsi qu'ils l'appellent, — si je ne me trompe, — que donne la naissance... et qu'il y a en vous toujours un peu de l'institutrice.

— Vraiment, monsieur Morriss, je ne sais ce que je dois le plus admirer : de votre politesse ou de votre perspicacité! dit Mlle Lysle stupéfaite.

— Mes paroles ne sont pas polies, je le sais, répliqua Morriss, mais elles sont l'expression de la vérité... Je voudrais pouvoir m'expliquer plus clairement; pourtant j'espère que vous comprendrez ce que je veux dire.

(*A suivre.*)

Nouvelles du soir.

(Service particulier du *Journal de Roubaix.*)

Paris, 23 décembre.

Une commission a été nommée par la gauche républicaine et l'*Union républicaine* à l'effet d'assurer la concentration et le dépôt successif, sur le bureau de l'Assemblée, des pétitions dissolutionnistes.

Les secrétaires des deux réunions sont plus particulièrement chargés de ce travail de statistique.

La protestation des étudiants en médecine contre la mesure d'exclusion dont M. Ch. Robin a été l'objet est revêtue dès à présent de 2,500 signatures.

Marseille, 22 décembre, 3 h. 15 soir.

On mande de Rome, le 22 :

Le ministère italien a pris en considération une protestation relative à des travaux qui menacent la solidité de la Basilique de Ste Marie Majeure. Une commission, composée de trois ingénieurs désignés par le ministère, la municipalité et le Chapitre de la Basilique, se réunira pour examiner la protestation.

Le Pape a nommé prélat de sa maison et consulteur de la Congrégation des rites, le chanoine Duplessis, de Paris, venu à Rome chargé d'une mission liturgique par Mgr Guibert.

Nantes, 22 décembre. 3h. 15 soir.

Un réfugié Espagnol, du nom de José Alsa, a été assassiné la nuit dernière. On suppose que le meurtrier est encore un Espagnol.

Martigues, 22 décembre, soir.

Ce matin a eu lieu l'inauguration du premier chemin de fer départemental des Bouches-du-Rhône. Le train, parti de Marseille, près de l'embranchement du Pas des Lanciers, est arrivé à Martigues à 1 heure.

Parmi les nombreux invités qui assistaient à cette inauguration, on remarquait plusieurs sommités administratives et commerciales et les représentants de la presse. Le préfet est parti immédiatement après la cérémonie: il n'a pas assisté au punch qui a suivi et dans lequel de nombreux toasts ont été portés, entre autres par le maires de Martigues, par M. Michel directeur, de la compagnie du chemin de fer, M. Bory, conseiller général du canton, M. Niel, promoteur des chemins de fer départementaux, M. Barne, conseiller général, etc.

Rome, 22 décembre.

M. Van Hoeven, nommé récemment ministre des Pays-Bas en Italie, est arrivé.

On assure que le préfet du palais apostolique a demandé aux journaux cléricaux de s'assujettir à la censure préalable, conformément aux lois pontificales; la plupart auraient repoussé cette demande.

Washington, 22 décembre.

Une commission espagnole-américaine va partir pour Cuba, pour y faire une enquête sur les réclamations des sujets américains.

Vienne, 22 décembre.

Le comte de Beust est attendu à Vienne : il vient avec un congé, qu'il a obtenu depuis longtemps, pour passer les fêtes de Noël dans sa famille près de Vienne.

Des décrets insérés au *Journal officiel* d'aujourd'hui disposent :

Les produits français suivants, dénommés dans l'article 3 de la convention additionnelle du 12 octobre 1871, savoir : les tissus de coton, qui iront emprunter à l'outillage industriel de l'Alsace-Lorraine les façons complémentaires du blanchissage, de la teinture ou de l'impression, continueront pendant six mois à partir du 31 décembre 1872, jusqu'au 30 juin 1873, à n'acquitter, à leur rentrée en France, que la quotité afférente au supplément de travail reçu en Alsace-Lorraine, laquelle quotité sera calculée sur la base du droit applicable aux produits fabriqués en Alsace-Lorraine.

Il est alloué au ministre de l'agriculture et du commerce, pour les dépenses de l'exposition universelle de Vienne (Autriche), sur l'exercice 1873, un crédit supplémentaire de trois cent mille francs (300,000 fr.)

Les déductions à allouer annuellement aux marchands en gros et autres entrepositaires, pour outillage, coulage, soutirage, affaiblissement de degrés et pour tous autres déchets sur les alcools et liqueurs, tant en cercles qu'en bouteilles, seront uniformément calculées, dans toute la France, à raison de 5 p. 100.

La disposition qui précède aura son effet à partir du 1er janvier 1873.

COMMERCE

Dépêches télégraphiques.

Havre, 23 décembre.

(Dépêche de MM. Kablé, Bœswilwald et Ce, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes 1,000 b., marché calme, assez bonne demande; disponible et livrable inchangés.

Liverpool, 23 décembre.

(Dépêche de MM. Kablé, Bœswilwald et Ce, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Pleinement. Ventes 10,000 b., prix inchangés.

New-York, 23 décembre.

(Dépêche de MM. Kablé, Bœswilwald et Ce, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

127/25. Recettes 13,000 b.

Avis divers.

Havre, *samedi* 21 *décembre* 1872. — *Cotons* : Bien que les ventes du jour approchent encore de 1,000 b. disponibles, bonne partie en Sorocaba à 115 fr., le ton du marché est calme. Outre 347 b. Amérique et les Sororaba dont nous venons de parler, on a pris des Cumana à 104 fr., des Broach à 103 fr., des Hingenghaut à 82 fr. 50 et des Oomra de 79 à 84 50, partie pour l'exportation. Nous ne voyons pas de changement dans les prix.

Il s'est traité une affaire de 700 b. Louisiane low middling soyeux à 125 fr. par navire en charge.

Le terme est mou. On a fait du Louisiane sur le mois courant à 118 fr. 50 et sur le premier trimestre à 117 fr. 50.

Liverpool est décidément plus calme avec 10,000 b. sans changement sensible, mais les cotes des Amérique sont à peine soutenues.

Peu de variation sur les marchés américains. Ainsi qu'on l'avait pensé, le chiffre de recettes donné hier était erronné. Toujours est-il que pour sept jours elles s'élèvent à 116,000 b. contre 122,000 b. la semaine dernière.

Le navire *Leone*, dont on avait annoncé hier la perte à Key-West, dans son voyage de New-Orléans au Havre, serait, paraît-il, renfloué avec peu d'avaries, d'après une dépêche parvenue sur place cette après-midi.

Nous cotons :

Très ord. Louisiane	122 —
Low Midd. Le en mer (suiv. dist).	123/125 —
dito en charge	124 —
Ordinaire Fernambourg	117 —
Bon ordinaire Oomra	87 —
New Oomra, en charge et en mer.	N
Bon ordin. Tinnivelly	87 —
Ordinaire Cocanadah	77 —
Bon ordinaire Bengale	62 —

Revue du marché d'Anvers du 13 *au* 20 *décembre.* — *Laines* : La demande pour cet article a continué active pendant tout le courant de cette semaine, la consommation opérant volontiers aux prix actuellement établis. Il s'est ainsi vendu 1777 balles, dont 1436 balles Plata suint; 41 balles Buenos-Ayres lavés à fond et 300 balles Cap de Bonne-Espérance suint.

Nous avons reçu cette semaine 1457 balles laine par *Kepler* de B. A. et M.-V.; 11 balles d'Odessa et 960 balles de l'Angleterre.

Cotons : La demande pour cet article est retombée dans un grand calme depuis la publication de notre dernière revue et on a seulement pu vendre 84 balles coton Georgie, en débarquement par *Lucy*, de Charleston, à fr. 118; 64 balles coton Georgie, en débarquement par le même navire, à fr. 113 et 44 ballots coton du Pérou, disponibles, à fr. 120 par 50 kilos. — Nous avons reçu cette semaine 2092 balles cotons de l'Angleterre.

Bombay, 20 décembre. — *Cotons* : Dhollerah fair Rs 214; Oomrawuttee Rs 250. Marché ferme.

Importations de la semaine 4,000 balles. Exportations de la semaine 250 balles.

Résumé du marché du Havre du vendredi matin 13 *décembre au jeudi soir* 19 *décembre.*

Les avis stimulants de l'extérieur ont, dès le début de cette huitaine, donné une vive impulsion aux affaires qui, déjà depuis quelques semaines, avaient été bien suivies. La consommation et l'exportation opérant simultanément, nous avons eu chaque jour d'importantes transactions à enregistrer, tant en disponible qu'à livrer; et outre les ventes cotées dont le chiffre dépasse 24,000 b., il s'est traité bon nombre d'affaires, entre autres un bloc d'environ 1,500 b. Oomra à 89 fr. pour la filature normande. Nous avons donc encore de larges débouchés cette semaine dont le vide, il est vrai, se trouve comblé par les arrivages qui se sont effectués. Tous les prix se sont ressentis de la vive demande, et ils ont progressé lentement mais sûrement; ils sont en somme de 2 à 4 fr. plus élevés qu'il y a huit jours.

Les affaires à livrer ont pris leur bonne part du mouvement, avec faveur marquée dans les cours. On a payé des Louisiane strict good ordinary en charge 119 fr., avec échantillon 121 fr., et low middling 123 fr., en mer, suivant marque et distance, strict low ordinary à low middling 122 et 123 fr., barely low middling 122 fr. 50, strict good middling 124 fr. En Georgie en mer, on a payé du low middling 117 fr. 50 et 118 fr., et du middling 120. Des Sorocaba, sur échantillon, par navire dû, ont obtenu 122 francs.

Le terme a débuté actif et en hausse aux cours suivants pour Louisiane : décembre 118 fr. 50, janvier à mai 118 50 et 119 fr., avril à juin 120 fr., et les six premiers mois 119 et 120 fr. Plus calme ensuite, et en légère réaction, puis à peu près délaissé pendant l'activité du disponible et du livrable par navires, il s'est réveillé depuis hier autour des prix qui viennent d'être indiqués.

Liverpool a conservé sa bonne position, avec des affaires suivies en disponible à des cours marquant chaque jour une plus grande raideur se traduisant par une avance de 1/16 à 3/16 pour Amérique, 1/4 à 3/8 pour Brésil, 1/8 à 5/16 pour Surate, et 1/8 à 1/4 pour autres sortes de l'Inde.

Le livrable a eu des moments de grande activité avec faveur de 3/16 à 1/4; il est plus offert et plus faible depuis hier. Le stock présentera encore une réduction cette semaine.

Les avis de Manchester reçus mardi ont présenté la halle comme peu animée tant en tissus qu'en filés, mais les prix comme très-fermes; il paraît néanmoins qu'il s'est traité passablement de filés pour l'exportation.

Les marchés américains ont monté d'une manière sensible, tant sur les avis stimulants d'Europe que sur les recettes modérées aux ports. En ce qui concerne la récolte, MM. Lemoyne and son disaient dans leur circulaire du 5 courant : « La température a été froide au sud. Rien de nouveau au sujet de la récolte; il y a cependant tendance à se rapprocher du chiffre de 3 1/2 millions. »

De l'Inde, les avis ont toujours un caractère favorable, et ils s'accordent pour présenter la récolte comme pleinement satisfaisante; mais on ne s'attend pas à voir les recettes prendre de l'importance avant le mois prochain.

— Les ouvrages illustrés de M. Figuier, publiés par la librairie Hachette, sont très-recherchés pour les étrennes. Citons particulièrement la deuxième édition des *Races humaines*, les huit autres volumes du *Tableau de la Nature* et les cinq volumes des *Vies des savants illustres*. Chaque volume se vend séparément, 10 fr. 3208.

AGENCE FINANCIÈRE
DU
GOUVERNEMENT DE HONDURAS

ÉMISSION
DE
5,000,000 de francs (ou L. 200,000)
de Rente 10 0/0
remboursable au pair en 17 ans
divisée en Titres de 20, 100, 500, 1,000, 2,500, 5,000, 10,000 francs de Rente

PRIX D'ÉMISSION

70 francs pour chaque 10 francs de Rente payables : (En souscrivant. 10 fr. — à la Répartition. 10 fr. — le 15 février 1873. 15 fr. — le 15 avril 1873. 15 fr. — le 15 juin 1873. 20 fr.) 70 fr.

Avec faculté de payer la totalité au moment de la souscription, sous escompte de 6 0/0, soit une bonification de 1 franc, ce qui réduit le prix net à 69 francs.

La faculté d'escompte pourra être retirée après la clôture de la souscription.

GARANTIES

A. Les *revenus généraux disponibles de l'Etat.*

B. Une *affectation spéciale de terrains* situés le long du chemin de fer inter-océanique en construction, dont la première section est déjà en exploitation.

Les terrains, qui seront enregistrés aux noms des fidéicommissaires à Londres nommés spécialement par le Gouvernement, seront aliénés par ceux-ci, par emphytéose de 99 ans, pour rembourser, s'il y a lieu, par anticipation, les titres du présent emprunt.

Le Gouvernement de Honduras s'oblige, pour favoriser l'immigration, à ne pas augmenter le prix des terrains au-delà de 50 piastres (250 francs) la manzana (3/4 d'hectares), ce qui est leur prix minimum actuel. L'affectation actuelle étant de 2 hectares par chaque 10 francs de rente, la garantie est absolue.

Les garanties ci-dessus sont spécialement exprimées dans le *General Bond* déposé par le Gouvernement de Honduras, à la Banque d'Angleterre.

Les produits du présent Emprunt, après avoir pourvu à la prompte terminaison du Chemin de fer, à des achats de matériel et de machines et à des Travaux publics, seront appliqués aux services financiers extérieurs du Gouvernement de Honduras.

PRODUITS. — AMORTISSEMENT.

Les **intérêts seront payés** semestriellement à Paris, à Londres, à Anvers, à Genève, etc.

Le **premier coupon** sera payé le 1er juillet 1873.

L'**amortissement** aura lieu en **17 ans** par tirages semestriels et *annuités égales*. Le premier tirage se fera le 1er janvier 1874.

A mesure des aliénations de terrains par les Commissaires, des remboursements plus considérables seront faits par anticipation.

La cote, à la Bourse de Paris, sera demandée aussitôt l'émission terminée.

Conformément à la loi du 25 mai 1872, déclaration de la présente émission a été faite le 11 courant, au bureau de l'Enregistrement et du timbre de la Seine, sous le N° 790 *bis* du registre du visa pour timbre des titres de rentes et autres effets publics des Gouvernements étrangers. En conséquence, les titres émis en France seront délivrés munis du timbre français.

Paris, le 15 *décembre* 1872.

BEDFORD PIM,
Commissaire spécial du gouvernement de Honduras

La souscription sera ouverte :
Les Jeudi 26, Vendredi 27, Samedi 28, Dimanche 29, de 9 h du matin à 5 h. du soir.

(*Les souscriptions des départements seront encore reçues le Lundi* 30.)

A l'Agence financière du **Gouvernement de Honduras**, 42, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

N. B. — Les souscriptions par lettres chargées devront être adressées à :

Monsieur L'AGENT FINANCIER du Gouvernement de Honduras, 42, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Les versements peuvent s'opérer en espèces, billets de banque, mandats.

On recevra également tous **coupons de titres échéant en Janvier.** 3212

Moniteur des tirages financiers

(CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS)

Du samedi matin 21
au Samedi soir 28 décembre

ÉMISSION
DE 7,200 OBLIGATIONS
DE LA SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE
DES

Mines de Villagutierrez

(Espagne)

Constituée au capital de 4 millions de francs suivant acte déposé en l'étude de Me Massion, notaire à Paris.

Ingénieur-conseil de la Société, chargé de la direction supérieure des travaux :
M. PETITGAND ✻, ingénieur des Mines.

La Société des Mines de plomb argentifère de Villagutierrez met à la disposition du public 7,200 Obligations émises à 310 francs, rapportant 30 fr. et remboursables à 500 fr.

PRIX DES OBLIGATIONS

310 fr.

PAYABLES COMME SUIT :

50 francs	.....	en souscrivant
60 —	.....	à la répartition (du 1er au 10 janvier)
100 —	.....	le 15 février,
100 —	.....	le 15 avril.
310 fr.		

Les personnes qui se libéreront *en souscrivant* jouiront d'une bonification de 3 fr. par titre. Une bonification proportionnelle de 6 0/0 sera accordée aux personnes qui se libéreront entre le moment de la clôture de la souscription et le 15 avril.

REVENU DES OBLIGATIONS
ces obligations rapporteront :
30 fr. par an

Payables en deux coupons de 15 fr. chacun le 1er janvier et le 1er juillet :

A Paris, au siège social, et au *Moniteur des tirages financiers*, 104, rue de Richelieu ;

A Lyon, à la Succursale du *Moniteur de Tirages financiers*, 5 rue de l'Hotel-de-Ville.

A Madrid, à l'Agence de la Société.

Elles porteront jouissance du 1er janvier 1873.

En tenant compte du revenu, du taux du remboursement et de la période de l'amortissement, ces Obligations représentent un placement à plus de 10 0/0.

CONDITIONS ET REMBOURSEMENT

Ces obligations, émises à 310 francs seront remboursables
à 500 fr.
par tirages annuels, en cinquante années au plus.

SÉCURITÉ — GARANTIES

La Société *n'ayant de dettes d'aucune sorte* le produit de l'emprunt actuel doit être intégralement employé au développement de l'exploitation (achat de nouvelles machines, percement de nouvelles galeries, attaque de nouveaux filons, etc.).

L'actif social constitue donc dans son entier la garantie des obligations.

Cet actif se compose :

1° De la valeur des CONCESSIONS appartenant à la Société, et qui s'étendent sur une superficie d'environ 200 hectares.

L'un des filons reconnus, le filon ALBERTOS contient actuellement une réserve de minerai mis à nu et qu'on n'a qu'à abattre et à recueillir, estimée, tous frais d'extraction et de transport déduits, et d'après les évaluations les plus modérées, à une valeur *nette* de 2,300,000 fr.

Cette somme est suffisante pour faire face pendant 10 ans au service de l'emprunt actuel, qui exige une annuité de 228,000 fr., amortissement compris.

2° De la valeur des TERRAINS appartenant à la Société, indépendamment des concessions elles-mêmes, terrains qui forment une étendue de 280 hectares de terres arrosables, susceptibles d'un bon rapport.

3° De la valeur des constructions; du matériel et des travaux d'exploitation déjà exécutés, qui ont occasionné une dépense qu'on évalue à 2,400,000 francs environ.

Pour donner une idée vraie de la valeur des concessions de la Société, il est utile de faire ressortir les deux points suivants :

D'une part, la réserve de 2,300,000 fr. en minerai tout prêt à recueillir dans le filon ALBERTOS, est loin de représenter tout ce qu'on peut tirer de ce seul filon.

D'autre part, ce filon ALBERTOS, de l'avis de tous les ingénieurs qui ont fait des études sur ces mines, n'est vraisemblablement que le moins riche des 6 filons qui ont été reconnus sur les concessions de la Société.

FACILITÉ DE NÉGOCIATION DES OBLIGATIONS

L'Administration du *Moniteur des Tirages financiers*, en vue de rendre plus facile aux souscripteurs la négociation de leurs obligations, a obtenu de la Société qu'elle fît les dépenses nécessaires pour l'abonnement de ses titres à la cote officielle de la Bourse. Des démarches seront donc faites, aussitôt après la distribution des titres définitifs, pour obtenir à la Chambre syndicale des agents de change de Paris l'admission à la cote des obligations de la Société.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE :
du Samedi matin 21
au Samedi soir 28 décembre

A PARIS,
AU MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS
104, *rue de Richelieu*,
et à Lyon,
à la Succursale du *Moniteur des Tirages financiers*, 5, rue de l'Hôtel-de-Ville.

on reçoit en payement des souscriptions :

1° Tous les coupons à échéance de Janvier, sans prélever de commission d'encaissement;

2° Toutes valeurs négociables à la Bourse et qui seront vendues au cours moyen du jour de leur réception par ministère d'agent de change.

Adresser les envois sous pli chargé au directeur du **Moniteur des Tirages financiers**, *à Paris, ou au directeur de la succursale de cet établissement, à Lyon.*

3188